

Une “loi climat” clef sur porte

■ Des juristes proposent un texte pour mettre fin au chaos actuel.

C'est l'une des revendications récurrentes entendues dans les manifestations qui animent la Belgique depuis plusieurs semaines : notre pays doit se doter d'une "loi climat" afin de permettre à ses différentes entités de sortir des blocages actuels et de mettre en œuvre des mesures ambitieuses et cohérentes.

Après avoir défriché le terrain il y a quelques mois, un groupe d'une dizaine de juristes du nord et du sud du pays a saisi la balle au bond et propose un projet de texte clef sur porte. *“C'est un travail purement académique, mais qui pourrait être rapidement opérationnel si le pouvoir politique veut s'en emparer”*, commente le P^r Delphine Misonne, spécialiste en droit de l'environnement à l'Université Saint-Louis Bruxelles.

Un comité indépendant d'experts

Ce texte propose notamment la création d'un comité indépendant d'experts pour le climat. Composé uniquement d'académiques spécialistes de différentes disciplines – énergie, finances, biodiversité, social... – celui-ci pourrait par exemple élaborer une proposition de partage des efforts à réaliser entre les différentes entités du pays pour atteindre les objectifs de réduction d'émissions fixés, en s'appuyant au besoin sur d'autres institutions

comme la Cour des comptes ou le Bureau du Plan.

“Ce comité aurait un rôle de conseil et d'avis, mais il aurait également la faculté d'interpeller les autorités de différents niveaux de pouvoir si des mesures ne lui semblent pas cohérentes”, explique le P^r Misonne. Il ne serait cependant pas en capacité de bloquer des décisions *“car on ne veut pas tomber dans une technocratie où l'expert dicte la conduite au politique”*. Mais il imposerait néanmoins aux exécutifs de justifier celles-ci.

S'inspirant de ce qui existe aux Pays-Bas, les juristes proposent également d'instaurer un “Jour du climat” chaque année au mois d'avril. À cette occasion, *“tous les gouvernements du pays devraient rendre des comptes à leurs Parlements respectifs sur l'action passée et à venir en matière de climat et d'énergie. C'est une façon de montrer que c'est un enjeu majeur et que les gouvernements doivent des comptes à la société”*.

Le texte prévoit en outre la mise sur pied d'une commission interparlementaire permanente sur le climat et d'un dialogue à large échelle impliquant les représentants de la société belge dans son ensemble.

Conçue sous la forme d'une loi spéciale, cette proposition demeure dans le cadre institutionnel actuel. Il ne s'agit donc pas de refédéraliser quoi que ce soit. Fédéral, Régions et Communautés *“restent maîtres chez eux, mais on organise la manière de décider et d'articuler en commun l'exercice de la gouvernance climatique”*, conclut Delphine Misonne.

Gilles Toussaint